

Attribution de subventions - Service de la Politique de la Ville - Secteur Animation

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Attribution d'une subvention à l'Association RéCiDev

L'Association RéCiDev (Réseau Citoyenneté Développement) est un collectif d'associations pour l'éducation au développement implanté sur Besançon depuis plusieurs mois.

RéCiDev a développé au printemps 1998 une action d'information sur le co-développement à destination principalement des enfants et adolescents ; ce travail s'est appuyé fortement sur les structures d'animation municipales et associatives. Cette campagne de sensibilisation s'est déroulée sous différentes formes (stands d'information dans les structures, formation de relais, activités ludiques) et a permis de toucher environ 600 personnes sur les différents quartiers d'habitat social. RéCiDev s'est également impliquée dans le dispositif d'aide à projet de la Ville et a accompagné plusieurs jeunes dans la réalisation de leurs projets humanitaires ou de co-développement.

En conséquence, la Commission de la Politique de la Ville propose d'attribuer à l'Association RéCiDev une subvention d'un montant de 3 000 F pour les actions développées en 1998.

2 - Attribution d'une subvention complémentaire au Comité de Quartier de Rosemont/ Saint-Ferjeux

Par délibération en date du 25 mai 1998, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux portant :

- sur la gestion de l'équipement municipal d'animation de quartier situé 1 avenue Ducat,
- la responsabilité d'une mission d'animation globale sur le quartier Rosemont/ Saint-Ferjeux.

Dans l'article 2 de cette convention, portant sur les missions que la Ville souhaitait confier à cette association, il était spécifié que le Comité de Quartier s'engageait à «mettre en oeuvre un programme d'animation Enfance - Jeunesse en direction de la population des cités Amitié» et que ce point ferait l'objet d'une contractualisation et d'un suivi spécifique entre la Ville et l'association.

Depuis plusieurs semaines, le Comité de Quartier a étendu et intensifié ses actions en direction des enfants et des jeunes résidant plus particulièrement sur la Cité de l'Amitié.

Ces actions ont pour objectifs :

- de rendre plus cohérentes les propositions d'animation sur le quartier Rosemont / Saint-Ferjeux et à l'échelle de ces sous-quartiers en privilégiant un opérateur principal,
- de lutter contre l'isolement relatif des populations de la cité en leur proposant de s'inscrire dans des dispositifs plus globaux,
- de diversifier et d'augmenter l'offre de services au public.

Cette intervention supplémentaire du Comité de Quartier se fait en lien très étroit avec l'Association de l'Amitié et en complémentarité avec les projets développés par cette dernière. Un comité de pilotage associant la Ville, le Comité de Quartier et l'Association de l'Amitié a été mis en place afin de suivre et d'évaluer la démarche engagée. Un avenant à la convention du 01/07/98, signé par le Maire et les Présidents des deux associations, précisera les conditions de mise en oeuvre de ce projet.

Le Comité de Quartier sollicite une subvention supplémentaire d'un montant de 75 000 F pour lui permettre de mener à bien ses actions sur le dernier trimestre 1998, ainsi que la possibilité de pouvoir utiliser les locaux sis sur la Cité de l'Amitié et dont la gestion est confiée à la Ville.

3 - Attribution d'une subvention à la MJC de Besançon

La MJC de Besançon gère le Centre d'Animation du Loutelet dans le Haut Doubs.

La Ville a apporté à cette association une aide importante pendant plusieurs années sous la forme d'une participation au salaire du Directeur (350 KF) et d'une subvention directe de fonctionnement (80 KF).

En décembre 1996, la Ville a indiqué à la MJC de Besançon qu'elle entendait reconsidérer son soutien compte tenu de l'absence d'interventions de l'association sur Besançon et dans les orientations de la politique de la Ville.

Le contrat de co-financement du poste de directeur a été dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 1998 et la Ville proposait d'examiner la hauteur de la subvention directe au regard des propositions nouvelles faites par la MJC pour faire bénéficier des jeunes Bisontins de ses activités de loisirs et de vacances.

A ce jour, l'association n'a pas fait de propositions concrètes. Aussi, après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé d'attribuer pour 1998 à la MJC une subvention de 80 000 F représentant la simple reconduction de l'engagement de la Ville.

La dépense, soit 158 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la délégation de la Politique de la Ville :

* 83 000 F au chapitre 92.242.6574. 47030,

* 75 000 F au chapitre 92.242.6574.47030 après virement du montant correspondant en provenance du chapitre 92.242.6218.47036.

Après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer les avenant, contrat à intervenir.

«M. POMEZ : Je voulais simplement parler d'un dossier qui est la MJC de Besançon, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à la Commission de la Politique de la Ville dernièrement. Le choix a été fait effectivement d'arrêter un petit peu le subventionnement, en tout cas le soutien, en Commission de la Politique de la Ville, c'est un fait mais je ne peux pas laisser passer les propos qui sont tenus dans ce rapport. On dit que l'association n'a pas fait de proposition concrète. A ma connaissance, demain matin il y a une table ronde sous la présidence de toutes les Caisses d'Allocations Familiales au niveau de la région. J'espère que le Service de la Politique de la Ville de Besançon sera représenté et qu'on pourra au moins y assister. On indique également que l'association ne fait pas d'interventions sur Besançon ; cela ne s'inscrit peut-être pas dans le cadre de la politique de la ville mais d'après ce

que je sais, le Comité des Oeuvres Sociales de la Ville a dû passer un contrat ou un partenariat avec la MJC du Loutelet pour l'accueil les mercredis après-midi et petites vacances, des enfants du personnel de la Ville de Besançon. J'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi sur ce dossier-là il n'y a pas plus de dialogues, de concertations afin de voir si pour les années suivantes on va soutenir la MJC et sur quels projets. Mais je ne peux pas laisser écrire qu'il y a absence de travail sur Besançon, ce n'est pas vrai. Et puis absence de propositions concrètes, ce n'est pas vrai ; en témoigne demain le plan qui est proposé de pérennisation et de développement, c'est-à-dire qu'à un moment donné avant de demander des projets de développement, il faut peut-être permettre à une structure de se pérenniser pour pouvoir ensuite faire des projets concrets, surtout, et je le maintiens, que c'est une structure qui a quand même un projet éducatif qui défend certaines valeurs, qui travaille sur un brassage des publics accueillis et qui va à l'encontre de tout ce qui pourrait être mené sur tout ce qu'on pourrait voir sur pro ou anti ghetto en terme de public accueilli. Je trouve qu'on doit de ce fait-là s'y intéresser. Je ne m'abstiendrai que sur cette partie du dossier.

M. LE MAIRE : On votera donc par division. Pour répondre à Christophe POMEZ, je dirais que c'est une longue histoire entre Le Loutelet et la Ville de Besançon. Je crois que le dialogue n'a pas pu avoir lieu ou se poursuivre malgré le souci que nous avons, et le Maire en personne, de faire en sorte de poursuivre cette aide qui était de 350 KF + 80 KF en faveur de la MJC de Besançon. Mais, et c'est indiqué dans le rapport d'ailleurs, en décembre 1996, on a bien précisé qu'on aurait souhaité que la MJC s'implique dans la politique de la ville et propose des actions. Or durant toute l'année 1998 on n'a pas eu de réponse. Le dialogue s'est distendu et en dépit de nos demandes, il ne s'est pas renoué. Alors peut-être qu'avec ton aide ou avec d'autres on arrivera à renouer le dialogue, je ne l'exclus pas mais en l'état actuel on ne peut pas faire autrement que de reconduire l'engagement de la Ville à hauteur de 80 KF et attendre les propositions qui seront faites pour le complément de subvention. C'est dommage. Quant à aller à une table ronde demain, je n'en vois pas tellement l'utilité. Pour nous, il nous semble qu'il faut qu'on redialogue avec les responsables que nous avons rencontrés, y compris le Maire en personne, à plusieurs reprises. Je ne vous cacherai pas d'ailleurs que ce dialogue était difficile».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte :

- à l'unanimité moins 2 abstentions les points 1 et 2 du rapport,
- à l'unanimité moins 3 abstentions le point 3 concernant l'attribution de la subvention à la MJC.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.